## Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utilisei le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non

soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702. Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir. Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes bien immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf. Cadre réservé à la mairie du lieu du projet Vous devez utiliser ce formulaire si : D P 0 2 7 4 2 6 2 5 A 0 0 0 7

Dpt Commune Année N° de dossier vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration. La présente demande a été reçue à la mairie vous réalisez des travaux (construction, modification 1e310112025 de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration[1]. Sonia LACAS, Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre Cachet de la mairje et signature du receveur sur le service en ligne Assistance aux demandes Dossier transmis: d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur 🗹 à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National www.service-public.fr Nous êtes un perticulien PUBLICOL. Le terrain Localisation du (ou des) terrain(s) ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Voie: Rue Alexandre Laurent Numéro : 59 Lieu-dit: Localité : Neaufles Saint Martin Code postal : 2 7 8 3 0 Références cadastrales[4]: ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 11. Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : A E Numéro : \_\_\_39 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :  $802 - \infty^2$ 

## À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

## Nature des travaux envisagés

Nouvelle construction

□ Travaux ou changement de destination sur une construction existante

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Création d'une clôture entre la maison du voisin et la mienne.

Elle s'étendra sur 34 mètres pour une hauteur 1.80 mètres, habillée de parmain beige.